



Communiqué

NON aux OGM, NON aux pesticides, NON aux OGM pesticides

Stop à la criminalisation des militant-es

Jeudi 12 juin 2025 à partir de 13h30, rassemblement devant la gendarmerie de Figeac, place du 12/05/44, derrière l'église

Rémy-Bernard Pesant sera placé en garde à vue (GAV) à 14h, suite à deux actions de fauchage de parcelles de tournesols appartenant à la multinationale RAGT, siégeant à Rodez.

5 Faucheurs du Lot subissaient déjà une GAV le 19 mars dernier.

Ces actions ont été réalisées les 15 août 2018 et 13 septembre 2020. Elles étaient nécessaires suite à l'inaction de l'État dans le cadre de notre lutte depuis 2008 contre les **Variétés rendues Tolérantes à des Herbicides (VrTH)**.

Les FV avaient déposé la liste de leurs noms et adresses au tribunal de Rodez le 16/10/2018.

Des auditions libres s'étaient ensuite déroulées sur l'ensemble du territoire, sans suites, jusqu'à ce qu'une nouvelle enquête préliminaire soit relancée maintenant assortie de convocations et cette fois sous le régime de la GAV !!! Initiative de la RAGT, mais aussi de l'État via le GEVES (Groupe d'Étude et de contrôle des Variétés Et des Semences).

Depuis 2014 la Confédération Paysanne, le Réseau des Semences Paysannes, les Amis de la Terre, Nature et Progrès et des Collectifs anti-OGM et anti-pesticides ont porté des recours en justice. Ce processus aboutit en juillet 2018 à un arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne et en février 2020 à un arrêt du Conseil d'État français. **Ces arrêts ont confirmé le statut OGM des VrTH** qui devaient, au sens de la directive 2001/18/CE, être réglementées et soumises aux obligations prévues par cette dernière : autorisation (ou non), évaluation, déclaration, traçabilité, étiquetage, surveillance.

La France n'ayant rien fait, les parcelles « nettoyées » étaient donc illégales !

Depuis, nous avons obtenu le retrait des variétés de colza VrTH mais rien sur les tournesols mutés pour lesquels nous attendons toujours la transparence quant à leur méthode d'obtention. **La mutagenèse produit des OGM.** La Commission européenne sous l'influence de l'industrie semencière, technologique et agrochimique voudrait nous faire croire le contraire. Elle a entrepris ces dernières années de déréglementer les OGM en remplaçant ceux-ci par les NTG : nouvelles techniques génomiques qui n'ont de nouveau que leurs outils de modification du génome. **L'État français est favorable à cette déréglementation des OGM qui ne s'appelleront plus ainsi. Ce qui n'est plus nommé n'existe plus !**

La société civile doit rester plus que jamais vigilante et active.

Les Faucheuses et Faucheurs d'OGM continueront à défendre le droit des paysans et à lutter contre le brevetage du vivant en soutenant une agriculture sans OGM, sans pesticides de synthèse, à taille humaine, produisant une alimentation de qualité et pour tous.

A l'heure où le droit de l'environnement est détricoté par les députés macronistes, LR et RN, c'est une nouvelle preuve de répression contre tout mouvement écologiste avec un usage abusif des GAV pour tenter de briser la résistance. La loi Duplomb encourage l'industrialisation de l'agriculture, la ré autorisation des pesticides en particulier des néonicotinoïdes, l'installation de méga bassines pour quelques gros exploitants, la « simplification administrative » ayant pour objectif d'empêcher tout recours en justice contre des projets destructeurs, comme par exemple l'A69 !

Oui, une dérive trumpiste bat son plein chaque jour un peu plus !...

Ce 12 juin, soyons nombreux à manifester notre opposition aux OGM importés ou cultivés en France, aux pesticides, au brevetage du Vivant, à la criminalisation des militant-es, des lanceuses et lanceurs d'alertes...